



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 261-235

Discipline : L1300 - Mathématiques (L1300)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692576A

Nom de l'établissement : Collège Pablo Picasso

Commune : BRON

Adresse : 17 rue DE REIMS 69500 BRON

Courriel : ce.0692576A@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignement de la discipline mathématiques à des élèves inscrits dans le Pôle d'Enseignement pour Jeunes Sourds (PEJS). Le ou la professeure assurera une partie de son service d'enseignement en LSF.

Missions

Modalités d'enseignement possibles :

- en groupe avec des élèves sourds et sourdes uniquement : en direct en LSF.
- en groupe avec des élèves sourds et sourdes uniquement, avec interprète français-LSF : en français, traduit vers la LSF.
- en inclusion avec des élèves sourds et sourdes et des élèves entendants et entendantes avec interprète français-LSF : la plus grande partie des cours est faite en français, traduit vers la LSF par un ou une interprète, occasionnellement une réponse à une question ou une intervention en LSF, traduite vers le français.
- en inclusion avec des élèves sourdes ou sourds et des élèves entendants ou entendantes, en co-animation avec un ou une professeure, un ou une professeure en LSF, l'autre à l'oral.

Compétences requises

Maîtrise de la Langue des Signes Française niveau B2 tendant vers le C1 (volonté de formation en LSF et en didactique adaptée)

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est

donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.